

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
ARRONDISSEMENT DE SAVERNE

COMMUNE DE WILLGOTTHEIM-WOELLENHEIM

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 28 mars 2022

Sous la présidence de Mme Claudine HUCKERT, Maire

Date de convocation : 21.03.2022

Conseillers élus : 15

Conseillers en fonction : 15

Conseillers présents : 12

Membres présents : HUCKERT Claudine, CHRIST Fabienne, STERN Laurent, BATT Charlotte, KIEFFER Jean-Luc, LIENHART Éric, KOEBERLE Jean-Marc, WERLER Christine, STERN Marie-Madeleine, SPOHN Bruno, RUFFENACH Emmanuel, LUTZ Estelle

Membres absents excusés : LEBERQUIER Fanny (procuration à CHRIST Fabienne), Thierry WEISS (procuration à LUTZ Estelle),

Membre absent non excusé : HERRMANN Charles

Désignation du secrétaire de séance : STERN Marie-Madeleine

En préambule, Madame le Maire remercie tout particulièrement Jean-Marc Koeberlé de s'être occupé de la peinture du porche, ainsi que les autres élus qui se chargent régulièrement des travaux de réparation et d'entretien dans la commune.

1. Adoption du P.V. du 21.02.2022

Aucune observation n'étant formulée, le Conseil Municipal approuve le P.V. à l'unanimité.

2. Compte administratif 2021

Election du président de séance (article L. 2121-14 du C.G.C.T.) : Monsieur Laurent STERN

Madame la Maire rappelle que le compte administratif est le document qui :

- rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres) ;
- présente les résultats comptables de l'exercice (du 1^{er} janvier au 31 décembre)
- est soumis par l'ordonnateur (le maire), pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

A ce titre, elle informe que 840 écritures comptables ont été exécutées dans l'exercice :

- 541 mandats de paiement (factures, salaires, indemnités, cotisations...)
- 299 titres de recettes (loyers, subventions, dotations, taxes...)

Après présentation du compte administratif et après que Madame la Maire se soit retirée, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2021 avec les résultats suivants :

Section de fonctionnement :

Dépenses nettes de fonctionnement : 424 215,80 €

Recettes nettes de fonctionnement : 647 586,56 €

Les charges courantes sont contenues et même en baisse grâce aux travaux réalisés en interne par les agents communaux et les élus de la commune.

⇒ Excédent de fonctionnement : 223 370,76 €

Section d'investissement :

Dépenses nettes d'investissement : 338 587,37 €

Recettes nettes d'investissement : 190 190,98 €

⇒ Déficit d'investissement : 148 396,39 €

Résultat de l'exercice : Excédent total de 74 974,37 €

Résultat de clôture de l'exercice 2021 (Résultat à la clôture de l'exercice 2020 + résultat de l'exercice 2021) : excédent de 614 309,29 €, exceptionnel pour notre commune (intègre le leg Gaechter)

Le compte administratif 2021 est approuvé à l'unanimité.

3. Compte de gestion 2021

La présidence est redonnée au maire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2021 arrêté par la Trésorerie de Truchtersheim et qui est conforme au compte administratif.

4. Affectation des résultats

Sur proposition du maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats de clôture de l'exercice 2021 au budget primitif 2022, ventilés comme suit :

- article 001 (solde d'exécution de la section d'investissement reporté) : 21 459,61 €
- article 002 (résultat de fonctionnement reporté) : 425 963,29 €
- article 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés) : 166 886,39 €

5. Budget primitif 2022

Madame la Maire présente au Conseil les grandes lignes du budget, tant en section de fonctionnement que d'investissement.

Elle informe le conseil que, dans le nouveau référentiel budgétaire et comptable M57 adopté depuis le 1^{er} janvier 2022, une faculté est donnée à l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel (fongibilité des crédits, article L5217-10-6 du CGCT)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Autorise le maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections
- Approuve le budget primitif 2022 suivant (montants TTC) :
 - o Section de fonctionnement : 1 100 315,29€
 - o Section d'investissement : 2 515 411,00€
 - o Budget total : 3 615 726,29€

Projet de nouvelle salle :

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal décide par prudence de reporter le démarrage du chantier d'un an pour 2 raisons :

- La hausse des coûts des travaux à cause du Covid-19 et de la guerre en Ukraine entraîne une certaine incertitude dans le cadre d'une conjoncture défavorable. Madame le Maire fait part au Conseil de son manque de sérénité financière (budget serré, pas les moyens d'absorber de gros écarts, aléas conjoncturels, etc.)
- Le report permettra d'optimiser le financement et les demandes de subventions : le projet n'est pas prioritaire en 2022 pour une subvention de la DETR et la CEA n'a pas encore sorti ses dispositifs de subvention.

Les propositions budgétaires ont été approuvées à l'unanimité.

6. Succession de M. Jean Albert BRUCKMANN

Monsieur Jean Albert BRUCKMANN, né le 18 août 1929 à STRASBOURG (67000), veuf de Madame Marie-Louise MEHL et non remarié, demeurant en son vivant retraité à la Maison d'Accueil du Kochersberg, au 8 rue des Seigneurs à WILLGOTTHEIM (67370), est décédé le 10 avril 2017 à SAVERNE (67700).

Aux termes d'un testament reçu en la forme authentique par Maître Francis LIMON, notaire à TRUCHTERSHEIM et Maître Martial ANNEREAU, notaire à SCHILTIGHEIM, Monsieur Jean Albert BRUCKMANN a institué la commune de WILLGOTTHEIM comme l'un des légataires universels, à charge pour elle de délivrer les legs particuliers institués par le testateur au profit de Madame Nicole BURKARDT et Madame Charlotte MEHL, la Maison d'accueil du Kochersberg et à charge pour la commune de prendre en charge les frais et charges liés au règlement de la succession et d'attribuer une subvention à la Maison d'Accueil du Kochersberg, 8 rue des Seigneurs à WILLGOTTHEIM.

Le legs de Monsieur Jean Albert BRUCKMANN s'élève à la base à 55 264 €. Après déduction de la prise en charge des frais d'acte (2 081 €) et autres frais (15 000 €), la somme restante représente 38 183 €, dont 20 % sont attribués comme subvention à la Maison d'Accueil du Kochersberg (7 636,60 €). La commune bénéficie donc au final d'un versement de 30 546,40 €, exonéré de droit de succession.

Après discussion, il est proposé d'affecter ce legs au projet de création du porche et de rénovation de la cour de la mairie. Une plaque sera apposée en hommage à Monsieur Jean Albert BRUCKMANN.

Après en avoir délibéré et marqué leur reconnaissance envers Monsieur Jean Albert BRUCKMANN, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire :

- à signer au nom et pour le compte de la commune de WILLGOTTHEIM les actes contenant notoriété acceptation de legs par la commune, délivrance de legs particuliers au profit des légataires particuliers institués par le testateur,
- à déposer la déclaration de succession auprès du service de l'enregistrement compétent,
- à régler les frais de succession et tous les frais d'actes relatifs au règlement de la succession,
- et plus généralement à signer tous actes relatifs à la succession de Monsieur Jean Albert BRUCKMANN.

7. Divers

Elections présidentielles :

Le bureau de vote sera ouvert jusqu'à 19h et sera tenu par les élus de la commune. Pour rappel, les citoyens peuvent également être assesseur, sous condition d'être inscrits sur une liste électorale dans le département.

Antenne mobile Free 3/4/5G :

Le maire de Zeinheim a contacté la mairie de Willgottheim au sujet d'une antenne mobile Free qu'il souhaite faire installer sur une parcelle appartenant à la commune de Zeinheim mais située sur le ban communal de Willgottheim. L'autorisation doit par conséquent être signée par la commune de Willgottheim.

Eclairage public :

Suite au passage de l'éclairage public en LED, les habitants de la rue du Kleinfeld ont fait remarquer de grandes zones d'ombre dans la rue. Laurent Stern a organisé un rendez-vous le 19 mars avec les riverains et a lancé le 22 mars une étude avec le fabricant des luminaires.

Les lampadaires de cette rue sont les plus petits du village et pourraient être relevés pour augmenter la surface éclairée. De plus, 2 lampadaires pourraient être déplacés pour optimiser l'éclairage. Le cas échéant, il pourra également être envisagé d'ajouter de nouveaux lampadaires. Affaire à suivre...

Parcours de la vie :

Le parcours de la vie organisé par l'association des donneurs de sang de notre secteur s'arrêtera à l'espace Terminus de Truchtersheim le samedi 2 avril 2022 pour sensibiliser les habitants au don du sang. A partir de 17h, des tartes flambées seront disponibles sur place ou à emporter.

Défi « zéro déchet vert » :

La première réunion de présentation du défi « zéro déchet vert » a eu lieu le vendredi 25 mars dernier : 13 villages participent à ce défi, dont Willgottheim-Woellenheim, représentée par Emmanuel Ruffenach et Grégory Simon.

Le budget de la Communauté de Communes pour le traitement des déchets verts s'élève à 165 000 € par an et est en augmentation permanente. Il pourrait être ramené à zéro si tout le monde appliquait les bons gestes. La sensibilisation est donc très importante pour atteindre un objectif vertueux.

7 réunions d'information sont prévues dans l'année. Les équipes sont incitées à animer des ateliers au sein de leur village pour relayer les informations et les bonnes pratiques.

Sécurité :

La sécurisation de Woellenheim se poursuit : la commission a repéré dans les villages alentours des dispositifs d'écluses mais le retour des riverains est plutôt mitigé (nuisances sonores, pas de ralentissement avéré). Elle propose par conséquent d'installer à la place des coussins en macadam (pour éviter les résonances que peuvent générer les coussins en plastique) avec une bonne signalisation en amont (panneaux annonçant l'obstacle). Cette solution permettra de répondre au double objectif de ralentir la circulation tout en réduisant les nuisances sonores.

De plus, la commission propose également de réduire visuellement la largeur de la route pour annoncer l'entrée du village avec une bande pavée (comme dans la descente du Kochersberg à l'entrée de Willgottheim), puis entre les coussins et le plateau : les petits obstacles réguliers devraient permettre de maintenir une vitesse réduite tout au long de la traversée du village.

Le budget de la sécurisation de la traversée de Woellenheim sera réactualisé pour tenir compte de cette nouvelle proposition. Par ailleurs, une information aux riverains aura lieu sous peu.